



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CÉVENNES"

Envoyé en préfecture le 23/04/2024  
Reçu en préfecture le 23/04/2024  
Publié le Département Ardèche  
ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_13-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_3\_13

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

**Titulaires** : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 30

**Objet : Convention tripartite de partenariat entre la CDC, le CD07 et la commune de Berrias et Casteljau pour la gestion par la CDC du débarcadère canoës de Mazet, du parking et de la plage de la Padelle**

**Pouvoirs :**

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane RAYNARD

Ce projet de convention a été présenté par le Département lors d'une récente réunion avec les élus de la Communauté de communes et de la commune de Berrias-et-Casteljau.

La commune de Berrias-et-Casteljau prendra un arrêté pour mettre ses parcelles à disposition de la Communauté de communes, pour ce qui concerne le débarcadère, en contrepartie d'une indemnité forfaitaire annuelle de 800 €.

Le Département de l'Ardèche prendra un arrêté pour mettre ses parcelles à disposition de la Communauté de communes pour le débarcadère, le parking et la plage. Il ouvre la possibilité de rendre payant le parking de la Padelle et autorise la Communauté de communes à percevoir la redevance qui sera payée par les loueurs. Cette redevance serait calculée sur une base forfaitaire annuelle de 9,50€/bateaux. Le quota global sera fixé dans le cadre de l'arrêté préfectoral à venir.

Il est précisé ici que le nombre de loueurs qui s'engageront dans le dispositif des quotas n'est pas encore connu. De même, il n'est pas encore défini à ce stade s'il s'appliquera pour l'ensemble des professionnels ou uniquement ceux qui utiliseront le débarcadère de Mazet.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer cette future convention.

**En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés, DONNE MANDAT au Président M. Joël Fournier pour signer la convention, DIT que les modalités précises de gestion des espaces confiées par le Département devront être définies en partenariat avec les différents acteurs impliqués, une fois le positionnement des loueurs connus et l'arrêté préfectoral publié, PREND NOTE que le montant de la redevance, négocié par le Département, la Communauté de communes, et la Commune de Berrias et Casteljau, s'élèverait à un montant forfaitaire annuel de 9,5€ par bateau, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_13-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le